

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET  
DOMAINE PUBLIC  
Service Circulation Stationnement  
PP/CD/GA/LF

### ARRETE DU MAIRE

**Le Maire de la Ville de Grasse,**

**N°176 C.S / 2021**

#### **STATIONNEMENT / CIRCULATION**

**PROROGATION DE L'ARRETE  
N°161 C.S/2021**

**RACCORDEMENT GAZ SOUS TROTTOIR  
DE LA SOCIETE TOURNAIRE**

**CARREFOUR ROUTE DE LA PAOUTE (RD  
304) / CHEMIN DE CAMPEROUSSE (VC  
125)**

**DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021  
AU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

**VU** le règlement communal de voirie approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

**VU** la demande en date du 14 septembre 2021 par GRDF Ingénierie Gaz PACA EST, représentée par Monsieur LAUER,

**VU** l'arrêté n°161 C.S / 2021, du 31 août 2021, réglementant jusqu'au 17 septembre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, à hauteur du carrefour route de la Paoute (RD 304) / chemin de Camperousse (VC 125), pour permettre l'exécution par l'entreprise GET 06, les travaux de génie civil préalables au raccordement gaz de la société TOURNAIRE,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

### CONSIDERANT

Que par suite du retard pris dans la réalisation des travaux susvisés, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire communal précité au-delà de la date initialement prévue.

- Carrefour route de la Paoute (RD 304) / chemin de Camperousse (VC 125)
- Du vendredi 17 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021

### ARRETONS

#### **ARTICLE I :           AUTORISATION**

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°161 C.S/2021 du 31 août 2021, réglementant jusqu'au 17 septembre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, à hauteur du carrefour route de la Paoute (RD 304) / chemin de Camperousse (VC 125), pour l'exécution des travaux de raccordement gaz de la société TOURNAIRE, est reportée **au vendredi 24 septembre 2021**.

Le reste de l'arrêté communal n°161 C.S / 2021 du 31 août 2021 demeure sans changement.

**ARTICLE II : PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Cet arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

**ARTICLE III : RECOURS**

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

**ARTICLE IV :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,  
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,  
**Pascal PELLEGRINO**

16 SEP. 2021



**Adjoint au Maire en charge**  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n°176 C.S / 2021 – route de la Paoute